



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

DOSSIER DE CANDIDATURE

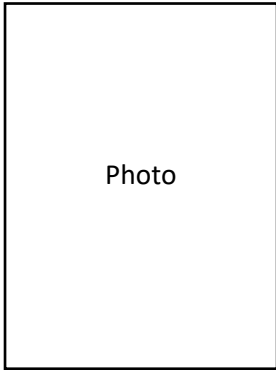
Classe à Horaires Aménagés Musique – Art Vocal (CHAM)

À retourner dûment complété le vendredi 20 mai 2022 au plus tard, à Florence LACOME :

- par courriel à conservatoire@chateauroux-metropole.fr

- directement au Conservatoire de Châteauroux, Place Monestier

- à l'adresse postale suivante : Conservatoire, Hôtel de Ville CS80509 36012 Châteauroux Cedex



Renseignements concernant l'élève

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

◇ Fille ◇ Garçon

Date de naissance :

Lieu de naissance (Ville/Pays) :

Classe et nom de l'établissement scolaire fréquenté en 2021-2022 :

Renseignements concernant la famille

NOM et prénom du responsable légal 1 :

Situation familiale : ◇ Marié.e ◇ Veuf.ve ◇ Personne seule

 ◇ Divorcé.e ◇ Union libre ◇ Pacsé.e

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél domicile :

Portable :

Courriel :

Tél travail :

Profession :

NOM et prénom du responsable légal 2 :

Situation familiale : ◇ Marié.e ◇ Veuf.ve ◇ Personne seule

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél domicile :

Portable :

Courriel :

Tél travail :

Profession :

Adresse de l'élève si différente des deux responsables légaux :

Exprimez en quelques lignes la motivation de l'élève pour intégrer cette CHAM (votre enfant sera invité en mai 2022 à un entretien et une audition) :

Informations en cas d'admission

Le Conservatoire à rayonnement départemental de Châteauroux est un établissement d'enseignement artistique spécialisé, classé CRD par l'État. Le dispositif CHAM est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Châteauroux pour son Conservatoire et l'Éducation Nationale. Dans le cadre de ce dispositif, le collégien inscrit en CHAM est automatiquement inscrit au Conservatoire pendant toute la durée de son cursus, de la 6e à la 3e. Toutefois, malgré le caractère automatique de cette inscription, un dossier administratif devra être rempli pour chaque année scolaire, début septembre, pour validation auprès du secrétariat du Conservatoire. Cette inscription est gratuite pour cette activité et n'entraîne aucun frais supplémentaire. Par ailleurs, des tarifs préférentiels pour d'autres pratiques artistiques peuvent être proposées aux élèves en CHAM (renseignements et conditions auprès du secrétariat).

Organisation des cours

- 1h de chorale le lundi au Collège
- 45 min. d'ensemble vocal le mardi par petits groupes au Collège
- 45 min. de chœur en tutti le mardi au Collège
- 2h de chœur en tutti le jeudi au Conservatoire

Le groupe CHAM est sous la responsabilité du Collège pendant le temps scolaire, prévu dans l'emploi du temps de chaque collégien, selon la répartition affectée par la Direction du Collège en début de chaque année scolaire ; par contre, ce même groupe CHAM est sous la responsabilité de la Ville de Châteauroux pour toutes les activités menées en dehors de ce planning hebdomadaire (répétitions supplémentaires, concerts, stages...).

Participation aux manifestations

Dès qu'il en aura l'aptitude, le collégien sera amené à participer à des manifestations publiques culturelles, programmées la plupart du temps en dehors des horaires de cours. Ces activités et prestations, finalités de la pratique artistique, sont conçues dans un but essentiellement pédagogique. S'inscrivant dans leur cursus scolaire, la participation des élèves y est obligatoire. ***Les élèves en CHAM s'engagent à être assidus et présents à toutes les répétitions et manifestations programmées dans l'année scolaire.***

Assurance

Le responsable légal certifie avoir souscrit une assurance au titre de la responsabilité civile et individuelle pour le collégien inscrit.

Retards et absences

Les cours commencent et se terminent aux horaires prévus en début d'année scolaire. Tous les retards seront signalés à l'administration du Collège. Si les retards se multiplient, il appartiendra au Directeur du CRD et au Principal du Collège Rosa Parks de suspendre le collégien du dispositif CHAM.

L'élève qui ne peut se rendre à un cours devra être, au préalable, excusé par ses parents ou tuteurs. L'absence doit être signalée par téléphone ou par courriel, et devra obligatoirement être justifiée par écrit.

Dans le cas d'absences répétées sans motif valable, la participation de l'élève aux activités spécifiques de la CHAM pourra être immédiatement suspendue. Le renvoi temporaire ou définitif de l'élève du dispositif CHAM sera prononcé par le Principal du collège, sur proposition du professeur et avis du Directeur du Conservatoire.

- Les enregistrements sonores, photos, films ou vidéos du chœur auxquels participe mon enfant pourront être utilisés par la Ville de Châteauroux et les responsables du dispositif CHAM ;
- Au moins un des responsables légaux est tenu d'assister à la réunion de rentrée CHAM organisée en septembre ;
- Mon enfant, lors des représentations, ne sera pris en charge que pendant les horaires prévus pour la manifestation, déplacement en car inclus s'il y a ;
- J'autorise mon enfant à emprunter les moyens de transports prévus dans le cadre des prestations organisées pour le chœur, et j'autorise le responsable du groupe à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale ;
- Je remplirai une « Fiche sanitaire et Autorisation parentale » détaillée en cas d'admission, qui devra être obligatoirement signée par les deux responsables légaux.
- Le règlement des études concernant les élèves CHAM est à ma disposition sur simple demande auprès du secrétariat du Conservatoire.

Je certifie avoir pris connaissance des indications ci-dessus.

Date et signature des deux responsables légaux obligatoire

Date :

Signature du responsable légal 1 :

Signature du responsable légal 2 :



Direction régionale
des affaires culturelles



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le CRD – Place Monestier 36000 CHÂTEAUROUX - pour le traitement administratif des candidatures et inscriptions des élèves en CHAM et le suivi de leur scolarité au CRD. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Administration du CRD et du Collège Rosa Parks. Les données sont conservées pendant 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.